

DECISION DU MAIRE n°2013 - 40

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer des prestations de contrôle technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé « C.SPS », et de diagnostics pour les travaux d'extension et de réaménagement des groupes scolaires de la commune

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché conformément à l'article 28 du code des marchés publics, « missions lot 1 contrôle technique, lot 2 CSPPS, lot 3 Diagnostics pour l'extension et réaménagement des groupes scolaires » :

Lot 1 attribué à DEKRA Inspection 34 Montpellier pour un montant de 14 920 € H.T. soit 17 844,32 € T.T.C.

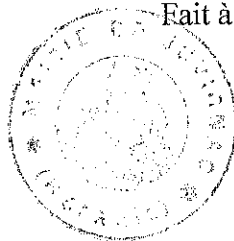
Lot 2 attribué à Coordonnateur Anthony MEUNIER et Patrick LESUEUR 34 Creissan pour un montant de 5 860 € H.T. soit 7 008,56 € TTC

Lot 3 attribué à QUALICONSULT Immobilier 30 Nîmes pour un montant de 2730 € H.T. avec analyses soit 3 265,08 € T.T.C.

Fait à Juvignac, le 11 octobre 2013

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Evelyne LABORDE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24...10...2013...
et publication
le ...15...10...2013...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : missions lot 1 contrôle technique, lot 2 CPSP, lot 3 diagnostics pour l'extension et réaménagement des groupes scolaires

Date de transmission de l'acte : 24/10/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 24/10/2013

Numéro de l'acte : 2013-40 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20131011-2013-40-AU

Date de décision : 11/10/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

